

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte = Société Suisse d'Histoire Economique et Sociale
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte
<b>Band:</b>	16 (2000)
<b>Artikel:</b>	La pérennité des courants migratoires dans une "petite ville" : le cas de Sion du XVIe au XIXe siècle
<b>Autor:</b>	Duchêne Fayard, Janine
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-871995">https://doi.org/10.5169/seals-871995</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

JANINE FAYARD DUCHÈNE

## La pérennité des courants migratoires dans une «petite ville»

### Le cas de Sion du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle

En étudiant les courants migratoires à Sion dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle,<sup>1</sup> je m'étais posé la question de savoir s'il y avait continuité ou rupture dans l'évolution géographique du phénomène migratoire par rapport aux siècles précédents et au siècle suivant.

#### *Les grands traits de l'immigration à Sion à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Il convient, dans un premier temps, de rappeler les conclusions auxquelles j'étais parvenue, à propos de l'immigration à Sion entre 1787 et 1798. Les Valaisans étaient logiquement majoritaires. Il s'agissait d'une émigration de type campagne-ville. Peu se fixaient définitivement à Sion; beaucoup repartaient pour leurs montagnes, alors que des parents du même village, voire de la même famille, prenaient la relève. Ils représentaient environ la moitié des immigrants de la capitale. Les Valaisans se situaient essentiellement aux deux extrémités de l'échelle sociale: domestiques et ouvriers agricoles d'une part, membres des professions libérales, notaires en particulier, ou militaires, de l'autre. Cette catégorie aisée était candidate au statut de bourgeois.

Terre d'émigration, le duché de Savoie a fourni une part importante du contingent des immigrants sédunois: près de 20% de l'ensemble des habitants tolérés et perpétuels étaient d'origine savoyarde et, plus précisément, venaient du Chablais et du Faucigny, ces régions précédant de loin le val d'Aoste.

Il peut être utile de rappeler les caractéristiques de ces «remues d'hommes» savoyardes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de faciliter les comparaisons que nous allons esquisser ultérieurement. L'émigration savoyarde fut une émigration composite, faite, d'une part, de gens qui n'arrivaient pas à s'intégrer et qui ne firent que grossir le prolétariat de la ville, d'autre part, d'individus qui ont brillamment réussi, par le biais de la marchandise.

Venons-en aux immigrants germanophones, qu'ils soient originaires du Saint-Empire ou confédérés. Les regrouper se justifie, car, en dehors de leur affinité linguistique, ils constituaient l'essentiel des artisans de la ville de Sion à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient les «bras» de l'artisanat.

Il n'y eut pas, dans les pays germanophones, Saint-Empire, Autriche et cantons confédérés, de phénomène migratoire comparable à celui de la Savoie. Il fut plus diffus et ne représente qu'un faible flux. Précisons cependant que les ressortissants de l'Empire venus s'installer à Sion étaient surtout originaires du sud de l'Allemagne, la Souabe en particulier, et de la partie occidentale de l'Autriche. Quant à l'immigration confédérée, elle provenait en priorité des cantons «forestiers». Les immigrants confédérés atteignaient, pour l'ensemble des deux sexes, près de 14% des tolérés et des habitants perpétuels sédunois, alors que les ressortissants du Saint-Empire, Autriche comprise, ne représentaient qu'un peu plus de 12%.

Le poids économique des immigrants germanophones est à souligner, car ils dominèrent plusieurs branches de l'artisanat, en particulier celles du métal, du cuir et du bois. Sans cette immigration, la cité sédunoise aurait eu de la peine à tenir son rôle de capitale. N'oublions pas de noter que les immigrants impériaux et confédérés venaient tous de régions catholiques. Je n'ai rencontré aucun ressortissant du Pays de Vaud ou de Genève, ce qui montre à quel point les barrières religieuses étaient hermétiques au temps du triomphe de la Contre-Réforme.

Si les Français et les italophones<sup>2</sup> furent très minoritaires au sein des émigrés qui contribuèrent à peupler Sion à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne faut pas minimiser leur importance, en particulier celle des seconds. Le courant italophone fut une source de main d'œuvre à bon marché, presque saisonnière, qui fut indispensable à la reconstruction de la ville après le grave incendie de 1788; il apporta aussi quelques-unes des familles qui se fondirent avec les notables de la cité, après leur enrichissement par le commerce. La réussite commerciale, qui pouvait être génératrice de grosses fortunes, conduisait le marchand au rang de banquier. Il ne travaillait plus de ses mains, et ses enfants, voire lui-même, changeaient de registre d'activités, en devenant notaire par exemple. La voie de la Bourgeoisie leur était alors ouverte.

Voilà, en gros, les conclusions de mon étude sur l'immigration à Sion à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### *Quelques remarques sur les immigrants sédunois aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*

Qu'en fut-il du courant migratoire à Sion aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles? Il est particulièrement épineux de cerner l'origine des habitants de Sion de 1520 à 1650, au grand dam des historiens, car cette époque a la singularité de susciter au plus haut point leur curiosité, puisqu'elle vit se développer en Valais l'influence du protestantisme, dont Sion fut, avec Loèche, l'un des bastions. Si les protocoles des visites de maisons révèlent parfois la profession des personnes, ils sont d'une particulière discréetion sur leur lieu d'origine. Dans le meilleur des cas, ce type de documents nous renseigne sur le statut de l'individu, précisant s'il était bourgeois (*civis sedunoensis*), ou simple résident, statut exprimé en général par le terme latin «*incola*». Il ne peut être question de fournir des statistiques pour la période 1520–1650. Mon étude n'en est qu'à ses débuts, mais je me rends déjà compte qu'il ne sera pas possible d'aller très loin dans la précision, car les documents notariés qui constituent l'essentiel des sources sont aussi avares de renseignements à caractère géographique que les visites de maisons. Les seuls actes où l'origine des personnes était presque toujours indiquée quand les mariés n'étaient pas bourgeois de Sion, ce sont les contrats de mariage.

Prenons l'exemple de la visite de la ville de Sion effectuée le 28 octobre 1623.<sup>3</sup> Bien qu'elle soit la plus minutieuse de la décennie 1620–1630, les données que l'on peut regrouper au sujet de l'origine des individus sont bien maigres. Elles ne concernent que quelques personnes:

- un sourd-muet, dont le nom n'est pas cité, de Loèche
- le maître d'école Hans Bernard Fritzmann qui était, lui aussi, de Loèche
- l'épouse d'un coutelier, dit bernois
- le maître tonnelier<sup>4</sup> Hans Lang, de Fribourg
- un substitut, logeant chez Hildebrand Guntern, est dit de Lausanne<sup>5</sup>
- la nièce de Balthasar Ambüel, qui séjournait chez lui, est dite de Lucerne
- l'organiste, dont on ignore le nom, venait des Grisons.

Les recherches longues et hasardeuses dans les archives notariales permettent de tenter de situer, en 1623, la présence des Valaisans par rapport à l'ensemble de la population. Leur pourcentage semble tourner autour de 70%. Le contingent étranger le plus important est, avant tout, le contingent savoyard, devant les italophones, originaires de la région de Novare, qualifiés en général de Lombards. Loin derrière venaient les Confédérés, les ressortissants de l'Empire et enfin les Français.

Dès le Moyen-Age, les Savoyards prirent l'habitude d'aller tenter leur chance en Valais; ils étaient originaires du Chablais et du Faucigny, vieille appellation désignant l'unité administrative centrée sur l'Arve et comprenant le massif du Mont Blanc, la cluse de l'Arve et le massif préalpin du Giffre. D'après Dechavassine, le flux migratoire venu du Giffre aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles était principalement composé de maçons et de tailleurs de pierre.<sup>6</sup>

Un rapide examen des Savoyards séjournant à Sion entre 1520 et 1650 montre la diversité des professions qu'ils y exerçaient. On trouve, certes, des artisans du bâtiment, tel le maçon Pierre Magnin de Thonon, en 1570,<sup>7</sup> ou les charpentiers Nicolas Amoudry, des Vallons près de Samoëns, en 1573,<sup>8</sup> et Jean Cornut, avec ses trois compagnons, tous originaires de Samoëns, en 1554.<sup>9</sup> Mais la palette des métiers était très variée, allant du maître de pressoir,<sup>10</sup> Mermet Burnet d'Araches, en 1571,<sup>11</sup> au tisserand François Gaudin de Mieussy, en 1573,<sup>12</sup> en passant par le forgeron spécialisé dans le travail du cuivre (*cuprifaber*), Collet Bardel de Magland,<sup>13</sup> en 1576, sans parler de la fonction de domestique, exercée par les deux sexes.

Il semble y avoir eu une émigration importante de Chamonards ainsi que de gens de Vallorcine à Sion dans les années 1560–1570. Parmi eux de nombreux domestiques: les Chamonards Pierre Combez, serviteur de Barthélémy Supersaxo en 1572,<sup>14</sup> François Huguet, au service de Mathieu Fromatt en 1571,<sup>15</sup> ou Jeanne Viel-lot, servante de la veuve de Jean Berthod en 1574,<sup>16</sup> ou bien encore Nicolas Brunet et Jean Roz, tous deux de Vallorcine et serviteurs de Barthélémy Wyss en 1569.<sup>17</sup> Les Savoyards ne sont pas absents des professions libérales, comme en témoigne le notaire Balthasar Chappel, originaire de Saint-Jean-de-Maurienne, argumentant à Sion entre 1631 et 1639.<sup>18</sup> Il sera intéressant d'établir à partir de quelle époque les Savoyards occupèrent des fonctions de cet ordre dans la cité sédunoise.

Il convient enfin d'insister sur le fait que l'émigration savoyarde était, pour un tiers environ, une émigration féminine. Ces femmes étaient domestiques, fileuses, ouvrières agricoles ... et alimentaient le marché matrimonial en servant d'épouses aux nombreux Savoyards et Bas-Valaisans qui avaient en commun de parler des patois franco-provençaux.

Le duché de Savoie était aussi présent par ses représentants du val d'Aoste, venant de Châtillon, Fontainemore ou Gressoney; citons, en 1631, les frères Jean et Pierre Creux, maçons, de Fontainemore, à l'entrée de la vallée de Gressoney.<sup>19</sup>

Parce qu'elle est limitrophe du Valais, comme la Savoie, la région de Novare fut un des foyers naturels d'émigration vers la capitale valaisanne. La zone de départ du courant immigrant se concentre essentiellement dans les régions du val d'Os-

sola, c'est-à-dire dans les vallées des rivières Cascata ou val di Bognanco, Ovesca ou val d'Antrona et Anza ou val Anzasca, ainsi que dans le val Sesia. D'un point de vue politique, elle relevait aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles du duché de Milan, désigné couramment par le terme de Lombardie.

Les négociants et banquiers lombards ont joué un rôle important au Moyen-Age dans l'économie valaisanne. Pensons aux établissements de prêt, appelés «casanes» que des Lombards avaient installés dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à Leytron et Saillon et dont Pierre Dubuis a retracé l'activité,<sup>20</sup> ainsi qu'au lombard Bacinodus Tracho, bourgeois de Sion, originaire de Cantù, qui mourut en 1376.<sup>21</sup> Le phénomène migratoire de cette région fut profondément influencé par le trafic commercial international qui la traversait. Aussi donna-t-il naissance à un type de courant migratoire sensiblement différent de celui issu de la Savoie. Il s'agit d'une émigration à qualification professionnelle précise, familiale, mais essentiellement masculine. Le mariage dans le pays d'immigration était, pour ces Lombards, l'un des moyens les plus sûrs d'intégration.

D'un côté, nous avons une émigration marchande, mais aussi artisanale, qui s'intégra relativement facilement dans la société sédunoise, de l'autre, en bas de l'échelle sociale, des ouvriers du bâtiment qui ne furent souvent que des travailleurs saisonniers.

Ces maçons lombards apparaissaient alors de manière anonyme sous l'appellation *murarii Lombardi*, comme nous l'avons vu dans la visite de 1623. A l'instar des domestiques, on ne peut les identifier que s'ils furent témoins ou à l'origine d'un acte notarié, le plus souvent d'un contrat de mariage. Seuls ceux qui étaient parvenus à s'intégrer à la société sédunoise, par l'artisanat et le commerce, ont laissé leurs noms dans les protocoles des visites de maisons, en tant que chefs de feux, et les nombreux actes notariés qu'ils passèrent témoignent de leur réussite. Le marchand lombard Antoine Carganico, mort en 1565, avait épousé la veuve d'un bourgeois de Sion, le notaire Antille Waldin, l'un des membres de l'une des plus importantes familles de la cité sédunoise.<sup>22</sup>

En pleine épidémie de peste, le 14 novembre 1565, Antoine Franch, un meunier originaire de Bognanco, dans le val Anzasca (province de Novare), fit un testament,<sup>23</sup> qui nous révèle qu'il avait épousé, en premières noces, Apollonia, fille du bourgeois de Sion, Thomas Kalbermatter et, en secondes, la fille du major de Rarogne Nicolas Roten. Malgré ses deux mariages, il ne laissait pas d'héritier direct et léguait ses biens, après la mort de sa seconde épouse, à ses neveu et nièce de Bognanco.

Plusieurs membres de la tribu Garanchola, venue de Divedro, séjournèrent à Sion entre 1558 et 1571. L'un d'eux, Jean, tailleur de son état, possédait des terres à Bramois, Fey, Hérémence et Leytron ainsi qu'une vigne dans le territoire de Sion, à la Batasse, qu'il laissa à ses deux filles Annelie et Marguerite.<sup>24</sup>

Quant à la famille Galliacho, composée de trois frères originaires de Vanzone, Bernard, Pierre et Antoine, elle était propriétaire à Sion: Pierre possédait une partie de maison du quartier de Malacuria, qui avait été jadis propriété du Lombard Nicolas Fattiori.<sup>25</sup> Il hérita en 1571, avec son frère Antoine, d'une maison et d'une grange avec étable, sises dans le quartier de Sitta, possessions de son neveu Théodule, époux d'une Zermattoise.<sup>26</sup> Ces exemples montrent à quel point l'intégration de ces «Lombards» passait par le mariage.

Les Impériaux et les Français ne représenterent pas une immigration abondante aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il s'agit d'individus isolés, ayant toujours une qualification professionnelle bien précise. Citons en 1638 le sellier, Adam Blattner, originaire du Tyrol,<sup>27</sup> en 1639, le «Germanus» Johann Bauch, serrurier,<sup>28</sup> et Andreas Cresenter,<sup>29</sup> de Kaiserstuhl (pays de Bade), maçon de son état, qui épousa une Bernoise, veuve d'un maçon. Pour la France, à la même époque (1637), mentionnons l'apothicaire Bertrand Boissin,<sup>30</sup> originaire de Pont-Saint-Esprit, qui avait sans aucun doute fait ses études à l'université de Montpellier, toute proche. Peut-être y avait-il rencontré un Valaisan qui lui aurait parlé de Sion?

Ce ne sont là que quelques exemples qui ne révèlent guère de changements majeurs dans les courants migratoires par rapport au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il m'a paru intéressant de poursuivre les comparaisons au XIX<sup>e</sup> siècle.

#### *L'immigration à Sion en 1870*

Nous disposons d'un mémoire de licence de l'université de Genève, qui jette un coup de projecteur sur la population de Sion dans le dernier tiers du siècle. Œuvre de Marie-José Nichtawitz, il s'intitule *Sion et ses immigrés en 1870* et date d'avril 1988.<sup>31</sup> La ville a vu sa population plus que doubler entre 1798 et 1870: elle est passée de 1946 habitants au 1er décembre 1797 à 4871 habitants en 1870. Concernant les différents groupes d'immigrés,<sup>32</sup> notre auteur établit les pourcentages suivants: les Valaisans représentaient 66,07%, les Confédérés 16,15% et les étrangers 17,08%.

Soulignons d'abord les constantes: la présence logique des Valaisans au premier

rang. Par rapport à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, leur importance s'est même accrue, puisqu'ils atteignent le pourcentage de 66% en 1870, mais la répartition entre les districts du Haut et du Bas-Valais n'a guère varié. Entre 1788 et 1798, les cinq districts du Haut-Valais (Conches, Loèche, Rarogne, Viège et Brigue) représentaient 50,73% de l'ensemble des Valaisans immigrés à Sion; en 1870, le pourcentage n'a diminué que de quelques unités: il s'établit à 46,92%.

C'est toujours le district de Conches qui arrivait en tête, aussi bien à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'en 1870 (respectivement 27,43% et 17,88%), et le contingent conchard féminin dépassait, dans les deux cas, le contingent masculin.

La présence des Confédérés est restée à peu près la même aux deux périodes étudiées, puisqu'elle est passée de 13,95% de l'ensemble du flux migratoire à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 16,15% un siècle plus tard. Mais les Confédérés représentaient le courant migratoire étranger au Valais le plus important en 1870, alors que dans la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, le contingent savoyard était en première position devant les Confédérés. Deux raisons permettent d'expliquer ce renversement de classement dans les courants migratoires: les liens entre les divers cantons se sont renforcés grâce à la constitution fédérale de 1848, d'autre part, les Savoyards, devenus français, commençaient à émigrer vers Paris.

Dans la répartition par canton, nous constatons aussi quelques différences. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont les cantons primitifs avec celui de Lucerne, c'est-à-dire des cantons catholiques, qui se taillaient la part du lion: ils représentaient 85,29% de l'effectif total des Confédérés installés à Sion. En 1870, c'est le canton de Berne qui envoya le plus d'immigrants en Valais, loin devant le canton de Vaud, qui se trouvait presqu'à égalité avec le canton de Lucerne.

Dans le cas confédéré, on constate qu'en 1870 la proximité entre le Valais et les cantons limitrophes de Vaud et de Berne joue pleinement un rôle que la situation religieuse avait empêché pendant la période où triompha la Contre-Réforme, c'est-à-dire entre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et la révolution valaisanne. C'est ainsi que les facteurs politico-religieux ont eu un impact certain sur les courants migratoires sédunois. Présents en 1870, les ressortissants vaudois, bernois et genevois, le furent aussi – en minorité toutefois – entre 1520 et 1650. Citons, par exemple, le menuisier (*tabularius*) vaudois Antoine Wenger, originaire de Rougemont, en 1649.<sup>33</sup>

Avant d'en venir à la population étrangère proprement dite présente à Sion en 1870, résumons la situation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: c'étaient les Savoyards qui dominaient le flux migrant non valaisan (18,31% (hommes et femmes confon-

dus) de l'ensemble des immigrants sédunois), suivis par les Confédérés (13,95%), les Impériaux (6,81%), les Autrichiens (5,21%), avec, en queue de peloton, les italo-phones (4,55%) et les Français (4,05%).<sup>34</sup> En 1870, le classement des pays d'émigration s'établit de la manière suivante: après la Confédération (16,15%), arrive en tête l'Italie (7,75%) devant la France (5,69%) et l'Allemagne (2,76%); puis loin derrière, on trouve l'Autriche (0,32%), la Pologne (0,21%), la Hollande (0,16%), la Hongrie (0,10) et l'Amérique (0,05%).<sup>35</sup>

Ces résultats nationaux appellent des commentaires, mais précisons d'abord que la recomposition géo-politique d'une partie du sud de l'Europe avec la formation de l'unité italienne, qui entraîna la disparition du royaume de Piémont-Sardaigne et l'annexion de la Savoie et du comté de Nice par la France, ne permet pas de comparer simplement la France et l'Italie en 1789 et en 1870, car, entre ces deux dates, leurs structures avaient profondément changé.

Il n'est pas dans mon propos de faire un examen détaillé du recensement du 1er décembre 1870,<sup>36</sup> qui est l'une des sources de l'étude sur les «Heimatlosen» concernant l'ensemble du Valais que Patrick Willisch est en train de terminer actuellement,<sup>37</sup> mais ce document permet de préciser le bourg ou la ville d'origine des Allemands, des Italiens et des Français que Madame Nichtawitz a comptabilisés pour cette année 1870.

Que constate-t-on: 80% environ des Allemands venaient de la région du Bade-Wurtemberg, c'est-à-dire des mêmes régions qu'un siècle plus tôt. Qu'en était-il de l'Italie? Il est indispensable de faire une différence entre l'ancien domaine du royaume de Piémont-Sardaigne et le reste de la péninsule. Les immigrants venus de l'ancien royaume sarde représentaient les 3/4 des immigrés italiens en ville de Sion. Venaient en tête les ressortissants de la province de Novare qui atteignaient les 2/3 du contingent sarde (66,96%), puis le val d'Aoste (23,21%), enfin, la province de Vercceil (8,93%). Là encore, nous ne constatons pas de différences par rapport à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Parmi les bourgs et villages de la province de Novare d'où venaient les immigrés sédunois, citons par ordre d'importance Ameno, Pallanza, Domodossola, Calasca, Ornavasso, Baceno, Baveno, Cossogno ou encore Varzo et Bognanco, localités dont les ressortissants étaient bien présents au XVIII<sup>e</sup> siècle à Sion. En 1870, comme un siècle plus tôt, nos immigrés pratiquaient avant tout les métiers du bâtiment, maçon, tailleur de pierre, gypseur, mais ils s'occupaient aussi de négoce. Une différence à souligner cependant: nos immigrés venaient plus volontiers en famille qu'un siècle auparavant. Peut-être ce phénomène est-il dû à l'amélioration

des transports dans la péninsule italienne et à une politique d'immigration moins restrictive de la part de la ville de Sion.

En dehors du groupe sarde, les autres Italiens provenaient de Gênes (un négociant),<sup>38</sup> de Bergame (un fontenier),<sup>39</sup> de Castello Valtravaglia, près de Trente (un tisserand et sa famille),<sup>40</sup> de Forli, en Emilie (une couturière).<sup>41</sup> Il est intéressant de noter l'amorce d'une émigration du *Mezzogiorno* (terme désignant traditionnellement la région réputée pauvre du sud de l'Italie) qui deviendra très importante au XX<sup>e</sup> siècle, avec la présence, en 1870, d'une douzaine d'ouvriers maçons venus de Migiandone (province de Chieti), dans la région des Abruzzes.

La disparition du royaume de Piémont-Sardaigne et la constitution de l'unité italienne ont les mêmes conséquences pour le comptage des Français que pour celui des Italiens. Il convient de faire une différence entre les ressortissants des régions de l'ancien royaume sarde annexées par la France en 1860 et le reste de ce pays. Un peu plus de la moitié des immigrés français (hommes et femmes confondus) étaient des Savoyards, originaires du Chablais et du Faucigny, ces deux régions arrivant à égalité. Les principaux bourgs d'émigration correspondaient à ceux déjà recensés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec quelques très légères variations: Bellevaux, Biot, La Chapelle d'Abondance, Saint-Jean-d'Aulps, Thonon, pour le Chablais, ainsi que les Gets, Morillon, Taninges et Vallorcine, pour le Faucigny.

Doit-on s'étonner de retrouver en 1870 les mêmes patronymes qu'un siècle plus tôt: les Converset de Bellevaux, les Boinard de Biot, les Bournier de Saint-Jean-d'Aulps? En cette année 1870, la palme des villages savoyards représentés à Sion revenait à la localité des Gets, d'où provenait une vingtaine de personnes appartenant aux familles Anthonioz, Bergoin et Géroutet. Peu de variations dans les professions. La grande majorité des hommes était composée d'ouvriers agricoles et de cultivateurs; quant aux femmes, elles étaient domestiques. Quelques-unes devinrent ouvrières de fabrique, notamment pour le compte de la «Société anonyme des tabacs du Valais», constituée en 1867 et dirigée par Alexandre de Torrenté et Guillaume Stucky.<sup>42</sup> Mais les Savoyards ne se situaient pas qu'au bas de l'échelle sociale: la tradition des négociants et des horlogers n'avait pas disparu.

En ce qui concerne le reste des immigrants dits français en 1870, deux traits se maintiennent: la forte présence des Alsaciens, aussi bien parmi les laboureurs que parmi les professeurs du collège de Sion,<sup>43</sup> et celle des Jurassiens. A noter la famille d'un négociant en vins de Montpellier.<sup>44</sup>

En fait, la présence des Français est surévaluée en 1870, car 23 d'entre eux,<sup>45</sup> originaires, presque tous, exclusivement de l'est de la France, étaient des profes-

seurs et surtout des étudiants d'un pensionnat pour jeunes aristocrates, réfugié à Sion en octobre 1870 au lendemain de la défaite de la France face à l'Allemagne qui avait entraîné la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Il conviendrait de ne pas les compter parmi les immigrants, à la différence de ce qu'a fait Madame Nichtawitz, puisque le Conseil d'Etat décida d'accorder un régime spécial aux réfugiés. Dans ses registres, en date du 27 décembre 1870, apparaît la consigne suivante, très explicite: «Le Département de Justice et Police consulte le Conseil d'Etat, à l'occasion d'un cas spécial qui se présente: s'il faut exiger des réfugiés français qu'ils prennent des permis de séjour à l'égal des autres étrangers qui viennent habiter en Valais. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'y a pas lieu à astreindre les réfugiés à cette formalité.»<sup>46</sup>

Si on retire du contingent français les 23 réfugiés de la rue des Châteaux, la proportion des Savoyards par rapport à l'ensemble passe d'un peu plus de la moitié aux deux tiers. Remarquons au passage qu'en 1870, Sion, comme 80 ans plus tôt en accueillant les curés réfractaires chassés par la Révolution française, joua le rôle de ville de refuge pour les Français en difficulté.

Je voudrais insister sur la nécessité d'être le plus précis possible dans le cadre des études concernant les phénomènes migratoires. Dans le mémoire cité sur l'immigration à Sion en 1870, se limiter au cadre des frontières nationales de la France et de l'Italie à cette date n'a abouti qu'à diluer, voire faire disparaître la permanence des courants migratoires savoyard et lombard.

En fait, il y eut peu de variations dans les courants migratoires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 1870. La région de Novare, par exemple, a toujours constitué une réserve de main-d'œuvre de construction pour la ville de Sion, lorsque les aléas de son histoire le nécessitaient, que ce fût lors de la reconstruction de la ville après l'incendie de 1788, ou au moment de la démolition de ses remparts à partir de 1830 et de la percée de la rue de Lausanne, sans parler de l'arrivée du chemin de fer en 1860 à Sion.<sup>47</sup>

On peut dire, en résumé, que les provinces de l'ancien royaume de Piémont-Sardaigne, soit annexées à la France, soit incorporées dans le jeune royaume d'Italie qui venait de se créer, c'est-à-dire les régions francophones des deux départements de Savoie et de Haute-Savoie et du val d'Aoste, ainsi que les provinces italophones de Novare et de Verceil, sont restées, avec le pays souabe, les principales régions pourvoyeuses d'immigrants étrangers pour la ville de Sion, du XV<sup>e</sup> siècle à 1870.

En réalité, les courants migratoires qui alimentèrent la ville de Sion du Moyen-

Age au dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, voire même au-delà, jusqu’au début du XX<sup>e</sup> siècle, ne se sont pas modifiés de manière radicale et spectaculaire. On observe une continuité qui peut paraître étonnante.

#### *Quelques réflexions en guise de conclusion*

Madame Nichtawitz termine son mémoire de licence en déclarant: «L’immigration en ville de Sion à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise par une émigration de type économique, alimentée avant tout par une population d’origine valaisanne. Les immigrés qui résident à Sion en 1870 possèdent les caractéristiques démographiques suivantes: c’est une population jeune, formée majoritairement d’hommes et de célibataires [...]. Les femmes célibataires, originaires d’une commune valaisanne et recensées en tant que domestiques en 1870, représentent le type même d’une immigration de la misère».<sup>48</sup>

Tout cela est parfaitement exact, mais les critères d’âge et de statut qui induisent à privilégier la motivation économique dans les causes de l’émigration vers la capitale sédunoise sont peut-être suffisants pour comprendre la réaction de certains Valaisans face à la misère, ils ne sont pas susceptibles de donner une image assez fidèle des raisons de l’immigration étrangère. Les mouvements migratoires ont des causes si complexes, comme l’ont démontré les Maistre en ce qui concerne la Savoie par exemple,<sup>49</sup> qu’il faut se méfier de toute schématisation. Loin de moi l’idée de sous-estimer l’importance des facteurs économiques dans les motivations de départ des émigrés; je voudrais simplement apporter quelques nuances et proposer quelques remarques.

Pour expliquer un courant migratoire entre deux lieux donnés, il faut tenter d’analyser les motifs de départ, mais aussi les raisons du choix du pays d’immigration, ici, le Valais et plus précisément sa capitale, Sion.

Les migrations des Zermattois, qui eurent vraisemblablement pour origine une poussée démographique qui déstabilisa l’économie agro-pastorale, formèrent dès le XV<sup>e</sup> siècle le noyau dur de la bourgeoisie sédunoise.<sup>50</sup> Par la suite, l’attriance de la capitale sur les habitants de la haute vallée du Rhône et des vallées latérales ne s’est pas démentie jusqu’au XX<sup>e</sup> siècle. La capitale s’est nourrie des montagnards valaisans, rejetant les uns, gardant les autres. Encore faut-il préciser que ce type de migrations campagne-ville se fit fréquemment par étapes, comme d’ailleurs l’immigration étrangère. Hans-Robert Ammann a bien montré que les Zermattois

colonisèrent d'abord le val d'Hérens, et dans une moindre mesure le val d'Anniviers, avant de descendre en plaine.<sup>51</sup> Les gens de la vallée du Trient émigrèrent d'abord à Martigny, avant de prendre le chemin de la capitale vers le XV<sup>e</sup> siècle.<sup>52</sup> Ceux de la vallée d'Antrona passèrent souvent un certain temps dans la vallée de Saas avant de s'installer à Sion.<sup>53</sup> Les Lombards firent un arrêt dans la région du Simplon pour mieux en contrôler le col et son trafic, avant de s'établir à Sion.

Qu'en est-il de l'immigration venue du monde germanique? Les Confédérés, ainsi que les germanophones (ressortissants impériaux, qu'ils soient allemands, autrichiens ou alsaciens comptabilisés comme français après la réunion de l'Alsace à la France en 1648) ont toujours représenté un appoint important, par leur savoir-faire artisanal. Ils ont offert à la capitale valaisanne les connaissances, les nouveautés techniques dont elle avait besoin pour défendre son rang. Mais ils furent peu nombreux; leur arrivée à Sion fit souvent partie d'un «tour» professionnel et leur intégration dans la cité, liée fréquemment à la rencontre de l'âme-sœur, était alors le fruit du hasard.

Venons-en à l'immigration savoyarde. Il s'agit d'un courant migratoire entre deux régions de montagnes, d'une migration allant d'un pays pauvre à un autre pays pauvre. Il ne faudrait pas croire que tous les Savoyards qui venaient s'installer à Sion croyaient s'établir dans un pays de cocagne! D'autre part, tous n'étaient pas des miséreux, loin de là; beaucoup avaient des biens au pays natal et ils auraient sans doute eu le même niveau de vie dans leur village d'origine que dans la capitale sédunoise. Pourtant, les ressortissants des régions du Chablais et du Faucigny (actuel département de Haute-Savoie) n'ont cessé d'être attirés par Sion et par plusieurs gros bourgs valaisans. Pourquoi sont-ils venus en Valais, non seulement pour y faire du colportage, mais aussi pour s'y installer? Ce ne sont donc pas les causes de l'*émigration* des Savoyards que nous cherchons, mais bien celles qui furent à l'origine de leur *immigration* à Sion.

Il s'agirait là d'un phénomène de proximité qui paraît, à première vue, géographique et dont l'évidence réduirait le besoin d'explication. Mais, en fait, plutôt que de parler de facteurs géographiques, il faut insister sur les causes «géo-culturelles» qui peuvent l'expliquer, bien avant les facteurs économiques.

Au Moyen-Age, le Bas-Valais fit, à plusieurs reprises, partie de la Savoie. Le domaine du duc de Savoie s'étendit, notamment de 1392 à la fameuse bataille de la Planta en 1475, jusqu'à la Morge de Conthey, aux portes de Sion. Ce facteur accentua la communauté de culture déjà fondée sur des patois issus d'une même souche linguistique, de type franco-provençal. Il contribua d'ailleurs à creuser le

fossé qui ne s'estompe que très lentement entre le Haut et le Bas-Valais. C'est ainsi que les facteurs géographiques, historiques, politiques et culturels furent à la base du courant migratoire Savoie-Valais.

A-t-on le même schéma pour l'émigration lombarde? Les relations commerciales avec la Lombardie étaient déjà régulières au Moyen-Age. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le col du Simplon acquit une importance européenne grâce aux marchands milanais.<sup>54</sup> L'une des marchandises-phares de son trafic fut, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le sel, qui fit la fortune de Gaspard Stockalper. Mais les relations furent aussi politiques, en particulier du temps de Schiner ou de Stockalper, à l'époque où le col du Simplon, voie de passage des troupes espagnoles du Milanais à la Franche-Comté, fut un enjeu de la lutte entre la France et l'Espagne. Stockalper, qui présida aux destinées du Valais pendant plus de 20 ans,<sup>55</sup> incarne le plus illustre exemple de réussite d'une famille d'origine lombarde venue s'établir en Valais. Bon nombre de vieilles familles du Haut-Valais étaient originaires de Lombardie: citons les Courten, les Theiler ou les Kuntschen qui s'installèrent dans la région du Simplon avant d'entrer dans le corps de la Bourgeoisie de Sion.<sup>56</sup> Le facteur de proximité géographique grâce aux cols alpins, le commerce et la géo-politique furent à l'origine du flux immigrant lombard.

Les courants migratoires qui se créent entre deux régions génèrent, s'ils sont assez importants, une dynamique qui peut les faire perdurer longtemps. C'est l'effet bien connu de «boule de neige» ou *feed back*. Dans le cas de la cité sédunoise, «petite ville» assez pauvre, et même du Valais tout entier, il faut insister sur l'ancienneté et la continuité des mouvements migratoires nés de la proximité des régions de Savoie et de Novare. Par l'effet de «boule de neige» engendré, ils vont se prolonger de nombreux siècles, du Moyen-Age au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les Savoyards vont inonder le centre et le Bas-Valais, formant dans de nombreux bourgs autant de relais et de centres d'accueil à travers le pays pour les nouveaux immigrants et favorisant leur intégration à long terme. Il serait très utile d'étudier cette émigration savoyarde à travers l'ensemble du canton et non pas seulement à Sion, pour saisir les liens de parentèle entre ces différents groupes et en mieux comprendre l'influence.

En ce qui concerne les gens de l'Ossola, faisons référence aux mentalités pour mesurer l'impact de ce courant migratoire. Lorsqu'on parcourt les «Abschiede», sous l'Ancien Régime, on perçoit, revenant comme un leitmotiv, le désir de la Diète valaisanne d'expulser les colporteurs. Regardons de près les mots employés pour les désigner: parmi eux, on rencontre le terme *Biancquer* qui fait référence

aux gens du bourg de Bognanco.<sup>57</sup> Ainsi les immigrants venus de cette cité lombarde se répandirent à tel point en Valais, du Moyen-Age au début du XX<sup>e</sup> siècle, que leur nom est devenu un nom commun! On qualifie encore actuellement, dans le langage populaire du patois haut-valaisan, les immigrés italiens de «Pianchini», terme péjoratif équivalent, en quelque sorte, du français argotique «Ritals».

Je ne peux résister à faire appel à [...] l'actualité pour montrer la force des relations pluriséculaires entre le Valais et les vallées de l'Ossola. Dans le Nouvelliste du 1er février 1999, on pouvait lire à propos de la candidature sédunoise aux Jeux Olympiques de 2006: «L'Ossola touristique, *en bon voisin*, soutient Sion 2006». C'est une déclaration que n'apprécient pas les habitants de Turin, autre ville-candidate et chef-lieu de la grande région du Piémont, dont relève l'Ossola!

Le processus de «boule de neige» ne s'est pas produit avec l'immigration confédérée. En fait, chaque canton n'arriva pas à avoir une colonie suffisamment étoffée pour que fonctionnât le phénomène de *feed back*. On ne rencontre que de rares exemples d'émigration continue, notamment chez les Schwyzois. C'est en consultant les registres paroissiaux et les «Stammbücher» de la localité d'Arth que j'ai pris conscience des liens de parenté unissant un groupe de boulanger installés à Sion en 1790.<sup>58</sup>

Je voudrais, à ce propos, attirer à nouveau l'attention sur l'importance des recherches généalogiques pour l'étude des courants migratoires. La généalogie a été longtemps décriée et abandonnée, souvent avec mépris, aux érudits locaux. Mais il est de plus en plus évident que l'histoire sociale ne doit pas se priver d'un solide fondement généalogique. Reconstituer les familles en utilisant notamment les recueils et les arbres généalogiques est de la plus grande utilité, comme le démontre par exemple Volkmar Weiss, dans son étude sur le peuplement et la mobilité sociale en Saxe entre 1550 et 1880, basée sur 22'000 «destins» particuliers.<sup>59</sup> Les statistiques portant sur les âges, le statut, la profession ne peuvent suffire à rendre la variété de la réalité migratoire. Elles donnent une image désincarnée de l'homme et font abstraction de son groupe familial. C'est gravement sous-estimer la complexité de l'être humain. La généalogie, en faisant connaître l'environnement familial des individus, les liens de parenté, les alliances matrimoniales, les cousinages et les parrainages, permet de mieux comprendre les raisons de départ des individus. Je viens de le constater à propos du recrutement des soldats au service étranger en Valais.<sup>60</sup> Il s'agit là, bien sûr, d'une méthode difficile à appliquer pour le XVI<sup>e</sup> siècle, par exemple, en l'absence de registres paroissiaux, mais qui doit être une priorité pour les historiens des migrations, lorsque ce type de documents

existe, ce qui est loin d'être pratiqué. Comme Anne Radeff, je crois que «la compréhension des phénomènes sociaux d'Ancien Régime devient impossible si l'on exclut de manière dogmatique certaines approches».<sup>61</sup>

De tout temps, Sion a attiré les immigrants, mais une majorité d'entre eux ne s'y installèrent pas. J'avais estimé le «taux de fugacité» à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à 36%, Madame Nichtawitz le calcule à 62,8% en 1870.<sup>62</sup> «Petite ville», bien que capitale d'un Etat, Sion resta longtemps une cité qui attirait et que l'on fuyait, parce qu'elle restait pauvre à l'image du Valais tout entier, avant les profondes transformations économiques du XX<sup>e</sup> siècle.

De tout temps, la capitale valaisanne exerça une certaine fascination sur les montagnards des vallées alpines voulant fuir la misère; elle joua aussi le rôle de terre d'asile, de refuge politique et religieux pour les gens de France voisine, aussi bien en 1789 qu'en 1870. En fait, c'est la géographie et l'histoire politique et religieuse autant que l'économie qui donnèrent l'impulsion aux courants migratoires venus des pays voisins. Cette permanence profondément ancrée dans le temps et la culture n'implique pas que les déplacements de population fussent très importants. Ils ne concernent qu'un petit nombre d'individus. Sion est une cité où les flux immigrants étrangers au Valais, de faible intensité, furent basés, avant tout, sur des phénomènes géo-culturels qui se nourrissent d'eux-mêmes et perdureront par effet de «boule de neige». Le cas de Sion est-il typique des «petites villes»?

#### Notes

- 1 Je résume ici les conclusions de mon livre: Janine Fayard Duchêne, *Les origines de la population de Sion à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: bourgeois, habitants perpétuels et tolérés* (Cahiers de Vallesia 4), Sion 1994, 528 p.
- 2 Italophones non suisses, car j'en exclus les Tessinois, comptabilisés avec les Confédérés. Je préfère employer ce terme d'italophone, de préférence à celui d'Italien, qui n'a guère de sens avant l'unité italienne. La région de Novare, qui avait fait partie de l'ensemble géographique appelé Lombardie, appartint à partir de 1736 au royaume de Piémont-Sardaigne.
- 3 Archives cantonales du Valais [ACV], ABS, tir. 249, no 5, p. 1–31.
- 4 Le terme employé, *vietor*, viendrait de *vetus* (mot de bas latin synonyme de *incurvus, flexus*) et désignerait celui qui travaille le bois en courbe, faisant des cuves et des tonneaux. La traduction allemande de *vietor* est *Küfer* ou *Bottler*.
- 5 Ce n'est pas un hasard si un juriste originaire de Lausanne logeait chez les Guntern: cette famille appartenant à la Bourgeoisie de Sion était de tradition protestante.
- 6 Marcel Dechavassine, «Les rapports entre le Valais et la vallée du haut Giffre», in: *Revue Savoisienne*, 2e fasc., 107e année, p. 207.

- 7 15 mai 1570. Archives du chapitre de Sion [ACS], Min. A 291, p. 268–270.
- 8 12 septembre 1573. ACS, Min. A 279, p. 336–338.
- 9 12 juillet 1554. ACV, Archives de Philippe de Torrenté, ATN 10/1, fol. 27.
- 10 Traduction proposée pour le bas latin *torcanus*.
- 11 2 juin 1571. ACS, Min. A 292, p. 28–29.
- 12 13 décembre 1573. ACS, Min. A 279, p. 384.
- 13 8 juin 1576. ACS, Min. A 293, p. 155–157.
- 14 7 juin 1572. ACS, Min. A 291, p. 327–330.
- 15 François Huguet apparaît dans le testament de son maître qui lui fit un legs, le 29 janvier 1571. ACS, Min. A 291, p. 178–182.
- 16 A la mort de sa maîtresse, Jeanne Viellot toucha 112 florins de Savoie de gages représentant 17 années de service, 5 juin 1574. ACS, Min. A 308, p. 191–193.
- 17 Ils apparaissent comme témoins d'un acte de leur maître, le 22 février 1569. ACS, Min. A 296, p. 64–66.
- 18 ACV, Fonds de la famille de Kalbermatten, Pg 351 et Pg 359.
- 19 24 juillet 1631. ACV, Fonds de la famille de Kalbermatten, Pg 351.
- 20 Pierre Dubuis, «Banquiers et paysans dans le Valais central (1330–1340)» in: *Dans les Alpes au Moyen-Age. Douze coups d'œil sur le Valais*, Lausanne 1997, p. 183–210.
- 21 Franco Morenzoni, «L'inventaire après le décès de Bacinodus Tracho, lombard de Sion (17 janvier 1376)», in: *Vallesia* 47 (1992), p. 231–250.
- 22 Voir les actes du 1er juin 1552 (ACS, Min. A 270, p. 329–331) et 19 novembre 1565 (ACS, Min. A 302, p. 463–464).
- 23 ACS, Min. B 108 c (ancien 141), p. 52–57.
- 24 Cf. p. ex. ACS, Min. A 305, p. 119–127.
- 25 14 mars 1559. ACV, Fonds de la famille de Kalbermatten, Pg 77.
- 26 21 avril 1571. ACS, Min. A 307, p. 96–100.
- 27 Testament en date du 2 octobre 1638. ACV, Archives de Philippe de Torrenté, ATN 14 II, fol. 60 v–61 v.
- 28 Contrat de mariage du 20 janvier 1639. ACV, Archives de Philippe de Torrenté, ATN 14 II, fol. 81 v–82.
- 29 Contrat de mariage du 17 février 1639. ACV, Archives de Philippe de Torrenté, ATN 14 II, fol. 87–87 v.
- 30 24 octobre 1637. ACV, ABS, tir. 242/42/2, fol. 86 v–87.
- 31 Ce mémoire de licence, fait sous la direction d'Anne-Lise Head, a été déposé aux Archives Cantonales du Valais.
- 32 En 1870, les immigrés étaient au nombre de 1845, sur un total de 4895 habitants, soit 37,69%. «Par population immigrée, il faut entendre les personnes dont le lieu d'origine *et* le lieu de naissance ne correspondent pas aux limites politiques et géographiques de la ville de Sion». Marie-José Nichtawitz, *Contribution à l'étude de l'immigration dans le canton du Valais: Sion et ses immigrés en 1870*, mémoire présenté à l'Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, Genève 1988, 1. Il est difficile de comparer, avec le même critère, les habitants de Sion dans la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Précisons seulement que les bourgeois (*cives*) étaient au nombre de 14,8%, les habitants perpétuels (*incolae*) 26,2% et les tolérés (*tollerati*), au statut précaire, pour la plupart des immigrés récents, 53,4% (Fayard Duchêne, voir note 1, p. 115).
- 33 11 avril 1649. ACV, ABS, tir. 242/22, fol. 39–41).
- 34 Fayard Duchêne (voir note 1), 341.

- 35 La présence d'un Américain, Eugène Smith, originaire de La Nouvelle-Orléans et âgé de 17 ans, peut surprendre. En fait, il s'agit d'un élève d'un établissement scolaire français réfugié à Sion. Voir plus bas, note 45.
- 36 ACV, Recensement fédéral de la population au 1er décembre 1870 (DI 3090).
- 37 Titre de la thèse en préparation: *Die Einbürgерung der Heimatlosen im Kanton Wallis 1850–1880*.
- 38 Barthélémy Giasso, arrivé, avec sa famille, en 1853. ACV, DI 3090/52, 87.
- 39 Pierre Antoine Crippa, installé à Sion depuis 13 ans, dont l'épouse était du canton de Neuchâtel. ACV, DI 3090/55, 149.
- 40 Louis Gianoli, arrivé à Sion en 1866, avec sa femme, une italienne, et sa fille. Un ouvrier, originaire du même bourg, était venu rejoindre la famille un an plus tard. ACS, DI 3090/52, 81.
- 41 Son cas est intéressant, car il s'agit d'une veuve, arrivée à Sion en 1866, du nom de Lucia Zumatti; elle avait été mariée à un Imboden. Dans les statistiques, elle se retrouve dans les immigrants italiens, alors qu'elle devrait plutôt être comptabilisée dans l'immigration valaisanne, car elle est, sans aucun doute, venue avec son mari, ou une fois veuve, d'un village valaisan pour trouver du travail à Sion. Une recherche dans les archives paroissiales s'imposerait, dans ce cas, pour déterminer à quel type d'immigration on a réellement affaire.
- 42 Henri Michelet, «Sur les traces des précurseurs. Industries bas-valaisannes (1800–1850)», in: *Vallesia* 23 (1968), p. 163.
- 43 L'habitude de recruter des professeurs français se poursuivit bien au-delà de 1870. Le 21 octobre 1885, des religieuses franciscaines venues d'Angers reçurent la permission du Conseil d'Etat de fonder à Sion un collège de jeunes filles, le collège de Sainte-Marie-des-Anges, futur collège de la Planta; elles firent appel à de nombreux professeurs d'origine française jusque vers les années 1970!
- 44 Isidore Bardon et sa famille. ACV, DI 3090/52, p. 63.
- 45 Les 26 personnes recensées, le 1er décembre 1870, dans la même maison de la rue des Châteaux, étaient arrivées ensemble à Sion, en octobre de la même année. Il s'agit de quatre professeurs et de 22 étudiants. Parmi eux, aucun Valaisan, mais 23 Français (dont les quatre professeurs), deux Confédérés (un Lucernois et un Fribourgeois) et un Américain. Les 19 étudiants français, âgés de 8 à 17 ans, provenaient de l'est de la France (des départements du Doubs, de la Haute-Saône et des anciennes provinces de Lorraine et d'Alsace) et certains d'entre eux étaient des aristocrates. Trois des quatre professeurs étaient alsaciens. Le recensement ne le précise pas, mais il s'agissait, en fait, de quatre prêtres marianistes: Paul Bosch (1843–1896) de Eguisheim, Alexandre Sattler (1847–1910) de Ribeauvillé, Ernest Lorenz (1842–1902) de Marmoutier et Vincent Olier (1847–1916) de Montricoux (Tarn-et-Garonne), qui devint ensuite provincial des Marianistes en Espagne. Nous avons affaire ici à des réfugiés d'un établissement scolaire marianiste installé en Alsace, fuyant les répercussions de la défaite de Sedan face à l'Allemagne. La Société de Marie possédait 32 établissements en Alsace où un personnel de plus de 300 religieux éduquait environ 9000 enfants (L. Gadiou et J.-Cl. Delas, *Marianistes en mission permanente*, Paris 1972, p. 111). Aux alentours de 1850, les Marianistes étaient connus aux Etats-Unis et installés à Fribourg (*La Société de Marie*, Paris 1930, p. 126–127), ce qui pourrait expliquer la présence d'un Fribourgeois et d'un Américain parmi les élèves. N'oublions pas, d'autre part, que les Marianistes avaient un établissement à Sion depuis 1845, facteur susceptible de faciliter grandement l'installation provisoire de réfugiés. Le conseil d'Etat valaisan, nous l'avons vu, ne les a pas obligés à demander un permis de séjour. Le «cas spécial» auquel il est fait allusion dans le rapport du Conseil, les concerne-t-il? Impossible de répondre à cette question, car aucun document conservé dans les archives du Conseil d'Etat ne fait allusion à ces réfugiés. Quant aux archives communales sédunoises, elles

ne contiennent aucune trace de leur passage. Je voudrais remercier Mademoiselle Françoise Vannotti pour son aide qui a permis l'identification de cette congrégation.

- 46 Registres du Conseil d'Etat. ACV, fonds 1101, vol. 53, p. 160.
- 47 Michel Salamin, *Le Valais de 1798 à 1940*, Sierre 1978, p. 198.
- 48 Nichtawitz (voir note 32), p. 96.
- 49 Chantal et Gilbert Maistre, *L'émigration marchande savoyarde XVII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles. L'exemple de Nancy-sur-Cluses*, Annecy 1986, 311 p.
- 50 Voir le tableau des premiers Zermattois devenus bourgeois de Sion jusqu'à 1450, p. ex. Hans-Robert Ammann, «L'émigration proche dans les Alpes valaisannes au XV<sup>e</sup> siècle: Sources et problématique», in: *Vallesia* 46 (1992), p. 272–274.
- 51 *Ibid.*, p. 263–264.
- 52 Une étude en préparation, entreprise par un érudit local passionné d'histoire, Raymond Lonfat, sur les familles de cette vallée, sera d'une grande utilité pour une meilleure connaissance des migrations bas-valaisannes au Moyen-Age.
- 53 L'Antronapass, situé à 2844 m., était le chemin le plus court pour passer du val d'Antrona en Valais. Des cols culminant à cette altitude étaient régulièrement fréquentés par les marchands, les paysans et leur bétail, ainsi que par les immigrants, et transformaient des villages alpestres de fond de vallée, tel Zermatt, en véritables nœuds de communication. Philipp Kalbermatter, «Die Oberwalliser Pässe im 17. Jahrhundert», in: *Kaspar Jodok von Stockalper und das Wallis*, Brig 1991, p. 396.
- 54 Alain Dubois, *Die Salzversorgung des Wallis 1500–1610. Wirtschaft und Politik*, Winterthur 1965, p. 9.
- 55 Il fut secrétaire d'Etat de 1652 à 1670, grand bailli du Valais de 1670 à 1679.
- 56 Hans-Anton von Roten, *Die Landeshauptmänner von Wallis: 1388–1840* (Blätter aus der Walliser Geschichte, t. 23), Brig 1991, p. 19.
- 57 On trouve aussi les graphies *Biancker*, *Pyangger*, *Pianger* [...]. Voir *Die Walliser Landrats-Abschiede seit dem Jahre 1500*, vol. 3 (édition de Bernard Truffer, Brig 1973), 70k (17 décembre 1534), ou encore vol. 8 (édition de Hans-Robert Ammann, Brig 1992), 373c (10–11 janvier 1604).
- 58 Fayard Duchêne (voir note 1), p. 295–300.
- 59 Volkmar Weiss, *Bevölkerung und soziale Mobilität: Sachsen 1550–1880*, Berlin 1993, 246 p.
- 60 La recherche des actes de baptême des futurs soldats du régiment valaisan de Riedmatten originaires de Schwyz, en livrant les noms des parrains, nous a permis, p. ex., d'expliquer les causes de l'engagement de certains d'entre eux. Janine Fayard Duchêne et Louise de Riedmatten, «La compagnie valaisanne de Joseph Augustin de Riedmatten au service de Sardaigne pendant la Révolution française (1793–1794) ou la critique d'une source d'histoire militaire», in: *Vallesia* 52 (1997), p. 113.
- 61 Anne Radeff, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime: Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie*, Lausanne 1996, p. 414.
- 62 Nichtawitz (voir note 32), p. 96.